

**M É M O R A N D U M**  
**À L'ATTENTION DES MEMBRES**  
**DU CONSEIL EUROPÉEN,**  
**DU CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,**  
**DE LA COMMISSION EUROPÉENNE**  
**ET DES DÉPUTÉS DU PARLEMENT EUROPÉEN**

**LA TURQUIE**  
**CANDIDATE À L'ENTRÉE DANS L'UNION EUROPÉENNE**

Le présent Mémoire a été rédigé et soutenu par des organisations de défense des droits de l'homme et associations des groupes des populations concernées en vue de la consultation et de la décision prochaines concernant le commencement des négociations d'adhésion de la République de Turquie à l'Union européenne.

Depuis 1987 le Parlement européen a incité la Turquie à plusieurs reprises à reconnaître le génocide commis à l'encontre de la population arménienne de l'Empire ottoman. Les co-signataires de ce mémoire ont examiné la position officielle de la Turquie concernant les minorités chrétiennes encore présentes sur le territoire turc (Arméniens, Syriques respectivement autres chrétiens de langue arménienne et Grecs pontiques) et elles concluent qu'il y eu une forte régression de la situation au cours des années 2002 et 2003, lorsque le Ministre de l'éducation turc, Dr. Huseyn Celik, a lancé des campagnes d'endoctrinement des élèves et des étudiants contre ces minorités. Les voix critiques provenant de syndicats d'enseignants et qualifiant ces mesures de racistes, ont été poursuivies et condamnées pénalement.

Les activités du Ministère de l'intérieur turc, fortement hostiles aux minorités, s'opposent, selon l'avis des co-signataires, non seulement à la réconciliation entre Turcs d'une part et les Arméniens, Syriques et Grecs pontiques d'autre part, mais elles menacent aussi le processus de démocratisation en cours en Turquie. Par conséquent les co-signataires proposent au Parlement européen, à la Commission européenne et au Conseil européen, entre autres, de suspendre les subsides prévus pour le Ministère de l'éducation turc jusqu'à la cessation du fondement de cette critique et de soutenir, en revanche, les initiatives de la société civile dans le domaine des droits et de la protection des minorités.